



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Novembre 1998

**Fixation du taux horaire de la main-d'oeuvre du personnel municipal
(complément délibération du 15 Décembre 1997)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98434

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998

Direction Générale

**Fixation du taux horaire de la main-d'oeuvre du personnel
municipal (complément délibération du 15 Décembre 1997)**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Je vous propose de modifier les taux horaires de la main-d'oeuvre du personnel municipal adoptés par délibération du Conseil Municipal du 15 Décembre 1997 afin d'y inclure les frais généraux et d'administration générale et de les fixer comme indiqué ci-après pour les personnels techniques.

Personnel Technique :

Catégorie A

Ingénieur : **259 F**

Catégorie B

Technicien : **164 F**

Catégorie C

Agent Technique : **130 F**

Agent d'entretien : **112 F**

Ces montants sont hors taxes pour les services assujettis à la TVA et sans taxes pour les services non assujettis à la TVA.

Ces tarifs s'appliqueront aux travaux en régie municipale, la régie municipale et les facturations externes seront concernées par cette tarification.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter ces tarifs, à compter de 1998.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)